

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins
Commune de Bresnay

15/12/2025-03

Date de convocation :
08/12/2025

Date d'affichage :
08/12/2025

Nombre de membres :
En exercice : 9
Présents : 0
Absents : 0
dont Pouvoirs : 0

Présents :
ALBERTINI Coraline
ALLIX Christian
CHERVIER Alain
GUILLOT Sandrine
DJAFRI Françoise
DUBUISSON Pierre
SLOMA Pascale
BENARD Raymond

Excusés : /

Absente :
CREVISIER Sabrina

Secrétaire de séance :
ALLIX Christian

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture :
Le

Et publication du :
.....

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence du Maire.

OBJET : Décision modificative du BP 2025 n°1 – Reconstruction Salle socioculturelle

Monsieur le Maire explique que pour permettre l'application de la délibération n°29092025-01 Autorisation de Programme Crédits de paiement - Reconstruction Salle socioculturelle du 29 septembre 2025, il est nécessaire de réaliser une décision modificative au BP 2025 pour que les opérations de recettes et de dépenses puissent être intégrées sur l'exercice 2025 à l'opération 237 « Reconstruction Salle socioculturelle ».

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2131 (21) - 237 : Bâtiments publics	120 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonction	120 000,00
	120 000,00		120 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	120 000,00	7751 (77) : Produit des cessions d'immobilisat	120 000,00
	120 000,00		120 000,00
Total Dépenses		Total Recettes	240 000,00

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

ACCEPTE

1. La décision modificative du Budget Prévisionnel 2025 conformément au tableau ci-dessus.

Le Maire,



Alain CHERVIER

Fait et délibéré à la salle du conseil en la Mairie de Bresnay,
les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,
Au registre, sont les signatures.

Le secrétaire de séance :



